



Nombre de conseillers

En exercice	Quorum	Présents	Votants
19	10	12	14
Date de convocation			
13 Février 2025			
Date d'affichage			
13/02/2025			

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° D 20022025-2

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt du mois de février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Saussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire, monsieur Joël VERA.

Présents : Joël VERA, Muriel GANGA, Bernard GRENIER, Sabrina VALETTE, Frédérique TARDY, Mylène HOUVENAGHEL, Thierry MENDEZ, Jean-Pierre ROSE, Françoise SAUREL, Rose-Marie RISSO, Philippe LAFARGUE, SERGE POUGET,

Procurations : Gabriel RISSO à Rose-Marie RISSO ; Elisabeth AGHION à SERGE POUGET

Absents : Jean BERNON, Francine MANGIN, Elodie PARGUEL, Silvain LANDIER, Olivier PAYEN

Secrétaire de séance : Muriel GANGA

ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS

PROGRAMME SAVOIR ROULER A VELO AUPRES DES ELEVES DE CM2 SCOLARISES SUR LA COMMUNE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION

Madame Sabrina Valette, adjointe déléguée à l'Enfance Jeunesse et Sport, rappelle que Montpellier Méditerranée Métropole œuvre pour une politique cyclable sur le territoire.

Le dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRV) a été initié par le Comité interministériel de la sécurité routière, en janvier 2018, avant de devenir un axe majeur du Plan vélo et mobilités actives du Premier ministre en septembre 2018. Il prévoit un apprentissage en 3 étapes ou 3 « blocs » : 1. Savoir pédaler ; 2. Savoir circuler ; 3. Savoir rouler à vélo

Lors du Conseil de métropole en date du 14 décembre 2021 il a été acté la signature de la charte **Savoir Rouler à Vélo** et l'attribution des subventions aux communes de la Métropole.

Compte tenu du succès rencontré par le dispositif, qui profite pleinement et en tout premier lieu aux enfants avant leur entrée au collège, il est proposé de reconduire ce dispositif de subvention à l'identique pour la quatrième année consécutive, avec un fonds de 75 000 € afin d'encourager et animer encore cette démarche auprès des communes, aux côtés de Génération Vélo, et d'accompagner cette montée en puissance rapide du SRV pour les jeunes générations.

Ce programme destiné aux enfants scolarisés en CM2 du groupe scolaire.

Il permettra en une quinzaine d'heures de leur apprendre les bonnes pratiques en matière de sécurité ainsi que le plaisir de se déplacer à vélo avec assurance et de façon autonome.

Le coût total de cette formation est estimé à 2 960 euros.

Montpellier Méditerranée Métropole a voté une subvention de 50% du coût de la collectivité, correspondant à 50% des frais de la prestation dans la limite de 850€ par classe de CM2 ou CM1-CM2 bénéficiaire et par année scolaire, de sorte qu'additionnées les subventions Etat et Métropole ne pourront excéder 100% du coût de la formation.

Madame Sabrina Valette a rencontré le directeur de l'école élémentaire du groupe scolaire de SAUSSAN, qui a accueilli le programme très favorablement et lui a assuré qu'avec son équipe tout sera mis en œuvre pour permettre le bon déroulement de cet enseignement éducatif.

Le principe de cette formation est formalisé par une convention entre Montpellier Méditerranée Métropole et la commune de SAUSSAN.

Savoir Rouler à Vélo se décline en 3 modules d'apprentissage :

- 1^{ère} étape : Savoir Pédaler
- 2^{ème} étape : Savoir Circuler
- 3^{ème} étape : Savoir Rouler à Vélo

Une attestation Savoir Rouler à Vélo sera remise à chaque enfant à l'issue du 3^{ème} bloc d'apprentissage par un intervenant ayant démontré sa capacité à organiser le service proposé et habilité par la direction Jeunesse et Sport de l'inspection académique.

S'agissant d'un programme national, la signature de cette charte entraîne la labélisation de la démarche vis-à-vis du ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter la subvention de Montpellier Méditerranée Métropole d'un montant de 1480 €, d'inscrire au budget de la commune la dépense de 2960 € et d'autoriser M. le maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier Savoir Rouler à Vélo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la subvention de Montpellier Méditerranée Métropole d'un montant de 1480 €, d'inscrire au budget de la commune la dépense de 2960 € et d'autoriser M. le maire à signer la convention et tout document relatif à ce dossier Savoir Rouler à Vélo.

Nombre en exercice : 19
 Nombre de présents : 12
 Nombre de pouvoirs : 02
 Nombre de suffrages exprimés : 14

Vote :

Pour : 14
 Contre : 00
 Abstention : 00

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit.

Le Maire,
 Joël VERA



(Handwritten signature of Joël VERA)

La secrétaire de séance,
 Muriel GANGA

(Handwritten signature of Muriel GANGA)